

Commune LES DEUX ALPES

APPEL A CANDIDATURE

Cahier des charges
pour la location d'une licence IV

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 12 juillet 2022 à 12h

Identification de l'autorité responsable :

Mairie Les Deux Alpes – 48 avenue de la Muzelle – BP 12 – 38860 LES DEUX ALPES
Téléphone 04 76 79 24 24 - E.mail : MarchesPublics@mairiezalpes.fr

1- OBJET

La commune Les Deux Alpes est propriétaire d'une licence de débit de boissons de 4^{ème} catégorie qu'elle souhaite mettre en location. C'est pourquoi, elle lance un appel à candidature.

La location qui fera l'objet d'un bail civil est consentie pour une durée de deux ans

La location annuelle est fixée à 2 000 € payable d'avance semestriellement.

2- CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

a) Pièces administratives

- Identité (nom, prénom, adresse, téléphone, adresse mail)
 - Si le candidat est une personne physique
 - Fournir une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour ouvrant la possibilité d'exercer une activité professionnelle)
 - Si le candidat est une personne morale
 - Fournir la copie des statuts, le justificatif d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers
- Situation personnelle actuelle
- Attestation sur l'honneur de ne pas avoir fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire ou bulletin n° 3 du casier judiciaire des personnes physiques ou des représentants de la personne morale.
- Attestation de formation sur les droits et obligations attachés à l'exploitation d'un débit de boissons
- Etre titulaire du permis d'exploitation d'un débit de boissons, licence IV
- Certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, de la régularité de sa situation fiscale et sociale de moins de 6 mois

b) Pièces techniques

Le candidat devra également joindre les éléments techniques et financiers suivants :

- Le dernier avis d'imposition (pour les personnes physiques) ou le dernier bilan (pour les personnes morales)
- Une présentation du projet envisagé par le candidat ainsi qu'un bilan prévisionnel sur 2 ans assortie d'une proposition de location financière mensuelle de la licence IV

c) Dépôt des candidatures

Les candidatures seront rédigées en français.

Elles seront adressées à l'autorité responsable avant le 12 juillet 2022 à 12h :

- Soit par envoi postal sous la forme d'un courrier recommandé avec accusé de réception
- Soit remises contre récépissé à la mairie Les Deux Alpes
- Soit par Email à l'adresse suivante : MarchesPublics@mairie2alpes.fr

3- MODALITES D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidatures seront examinées en fonction :

- De leur expérience et compétence
- De leurs références professionnelles et formations exigées
- Du projet envisagé et présenté

Le présent cahier des charges sera affiché en mairie principale et dans les mairies annexes ainsi que sur le site internet de la commune www.mairie2alpes.fr